



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) **EP 1 216 845 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
26.06.2002 Bulletin 2002/26

(51) Int Cl.7: **B42F 15/00**

(21) Numéro de dépôt: **01403210.6**

(22) Date de dépôt: **12.12.2001**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE TR**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(72) Inventeur: **Viquel, Gérard**
75016 Paris (FR)

(74) Mandataire: **Laget, Jean-Loup**
Cabinet Brema,
78, avenue Raymond Poincaré
75116 Paris (FR)

(30) Priorité: **15.12.2000 FR 0016388**

(71) Demandeur: **Viquel**
92711 Colombes Cédex (FR)

(54) **Dispositif de classement tel que reliure**

(57) L'invention concerne un dispositif de classement, tel qu'une reliure, du type comprenant deux feuilles (1, 2) articulées respectivement le long d'un bord longitudinal (3, 4) d'une bande (5) ainsi que des moyens (10) effaçables d'accrochage sur une tringle.

L'invention consiste en ce que chaque feuille (1, 2) comporte, au voisinage de chaque extrémité du dos (5),

une patte (8) transversale dans laquelle coulisse un bras (11) d'un cavalier (10) intérieur, les deux bras (11) de chaque cavalier (10) étant réunis par un prolongement (12) extérieur formant pont et muni de crochets latéraux (13), ledit prolongement (12) comportant deux amorces de pliage (14) longitudinales, les bras (11) de chaque cavalier (10) étant muni de saillies latérales (11', 12) formant butées de coulissement.

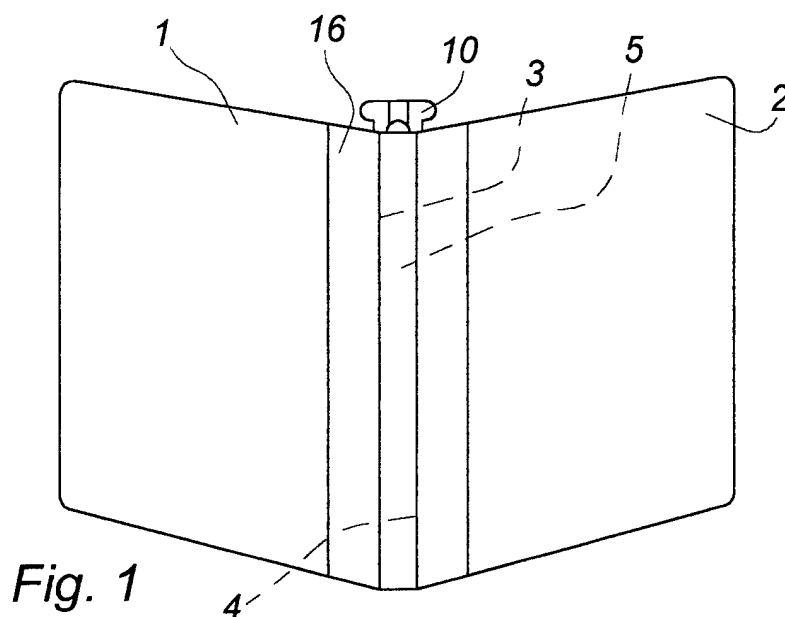


Fig. 1

EP 1 216 845 A1

Description

[0001] La présente invention concerne le domaine général des articles de bureau, en particulier un dispositif de classement, tel qu'une reliure, du type comprenant deux feuilles articulées respectivement le long d'un bord longitudinal d'une bande formant dos, ledit dispositif comportant en outre, à chaque extrémité de ladite bande, des moyens effaçables d'accrochage sur une tringle.

[0002] On connaît un grand nombre de reliures, du type précédent, dans lesquelles les moyens d'accrochage sont réalisés de diverses manières afin de pouvoir utiliser la reliure comme dossier suspendu.

[0003] C'est ainsi que FR-A-2 616 381 a proposé de munir l'intérieur du dos d'un rail dans lequel peuvent coulisser des taquets d'extrémité comportant une aile terminale repliée formant crochet. Cette structure est complexe, coûteuse et encombrante.

[0004] On connaît également, par CH-A-586 117, une reliure dans laquelle les moyens d'accrochage sont constitués par des crochets pivotant dans la reliure et à l'extérieur de la reliure. Cette reliure connue présente les mêmes inconvénients que la précédente.

[0005] On a encore proposé (FR-A-2 644 396), dans une chemise formant classeur d'une seule pièce en matière plastique, de former des crochets dans le prolongement du dos de liaison auquel ils sont reliés par des amorces de pliage perpendiculaires entre elles. La formation d'amorces de pliage est délicate et, en outre, l'articulation ainsi formée présente une résistance qui peut être insuffisante et/ou une flexibilité non satisfaisante.

[0006] La présente invention vise à pallier les inconvénients des dispositifs de classement connus.

[0007] A cet effet, le dispositif selon l'invention est caractérisé en ce que chaque feuille comporte, au voisinage de chaque extrémité du dos, une patte transversale dans laquelle coulisse un bras d'un cavalier intérieur, les deux bras de chaque cavalier étant réunis par un prolongement extérieur formant pont et muni de deux crochets latéraux, ledit prolongement comportant deux amorces de pliage longitudinales, les bras de chaque cavalier étant munis de saillies latérales formant butées de coulissement.

[0008] Le dispositif selon l'invention permet, pour un coût voisin de celui d'un dispositif connu selon FR-A-2 644 396, de pallier les inconvénients de rigidité et de résistance insuffisantes des crochets, de supprimer l'encombrement gênant des crochets lorsqu'ils sont effacés dans la reliure grâce au fait que les pattes coulisseraient dans les feuilles de la reliure sans empiéter sur le dos qui peut ainsi recevoir tout dispositif d'accrochage ou de reliure tel qu'une tringle à crochets.

[0009] Avantageusement, les pattes sont formées entre deux fentes transversales de la feuille respective.

[0010] L'invention sera bien comprise à la lecture de la description suivante d'un exemple de réalisation, en référence au dessin annexé dans lequel :

la figure 1 est une vue en perspective de l'extérieur d'une reliure partiellement ouverte avec un dispositif d'accrochage sorti,

la figure 2 est une vue en perspective de l'intérieur de la reliure de la figure 1 en position ouverte avec les deux dispositifs d'accrochage sortis,

la figure 3 est une vue en perspective de l'extérieur de la reliure des figures 1 et 2 en position d'accrochage et

la figure 4 est une vue en plan d'un cavalier.

[0011] L'exemple de réalisation représenté concerne un classeur à crochets mais l'invention s'applique à tout dispositif de classement comprenant un dos et deux feuilles raccordées à pivotement le long d'un bord longitudinal du dos. L'invention s'applique donc, par exemple, à des boîtiers de classement, des chemises, etc.

[0012] Le classeur ou la reliure comprend deux feuilles 1 et 2 réunies à pivotement, le long des bords longitudinaux 3 et 4, à une bande 5 formant dos.

[0013] Dans chaque feuille 1 et 2 sont formées, au voisinage de chaque extrémité de la bande 5, deux fentes 6, 7 transversales ménageant entre elles une patte 8. A l'intérieur du classeur, une tringle à anneaux 9 est fixée sur la bande 5.

[0014] Deux cavaliers 10 sont montés à l'intérieur du classeur et comportent chacun deux bras 11 montés à coulissement chacun sous une patte 8 de la feuille 1 ou 2 respectivement.

[0015] Les bras 11 sont reliés par un prolongement 12 formant pont et muni de deux crochets latéraux 13. Le prolongement 12 est muni de deux amorces de pliage 14 parallèles aux bras 11 et dont l'écartement correspond à la largeur de la bande 5.

[0016] Les bras 11 comportent chacun un épaulement 11' et l'extrémité des bras 11 opposée au prolongement 12 comporte une saillie latérale 15, l'épaulement 11' et la saillie 15 interdisant la sortie du cavalier 10 et formant butées. Les cavaliers 10 sont avantageusement réalisés en matière plastique prédécoupée et munie de rainures formant les amorces de pliage. Une bande décorative 16, recouvrant la bande 5, et prolongée sur les feuilles 1 et 2, peut être fixée à l'extérieur du classeur pour cacher les fentes 6 et 7 et la portion de bras 11 visible entre ces fentes.

[0017] Les cavaliers 10 ne font pas saillie au-dessus de la tringle à anneaux 9, même lorsque ces cavaliers sont effacés à l'intérieur du classeur. En outre, ces cavaliers 10 peuvent éventuellement être démontés par l'utilisateur lorsqu'il ne désire pas suspendre le classeur.

Revendications

1. Dispositif de classement, tel qu'une reliure, du type

comprenant deux feuilles (1, 2) articulées respectivement le long d'un bord longitudinal (3, 4) d'une bande (5) formant dos, ledit dispositif comportant en outre, à chaque extrémité de ladite bande, des moyens (10) effaçables d'accrochage sur une tringle,

caractérisé en ce que chaque feuille (1, 2) comporte, au voisinage de chaque extrémité du dos (5), une patte (8) transversale dans laquelle coulisse un bras (11) d'un cavalier (10) intérieur, les deux bras (11) de chaque cavalier (10) étant réunis par un prolongement (12) extérieur formant pont et muni de deux crochets latéraux (13), ledit prolongement (12) comportant deux amorces de pliage (14) longitudinales, les bras (11) de chaque cavalier (10) étant muni de saillies latérales (11', 12) formant butées de coulissement.

2. Dispositif de classement selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** les cavaliers (10) sont en matière plastique prédécoupée et munie de rainures formant les amorces de pliage (14).
3. Dispositif de classement selon l'une des revendications 1 et 2, **caractérisé en ce qu'**une bande décorative (16) est fixée à l'extérieur sur la bande (5) et une portion adjacente des feuilles (1, 2).

30

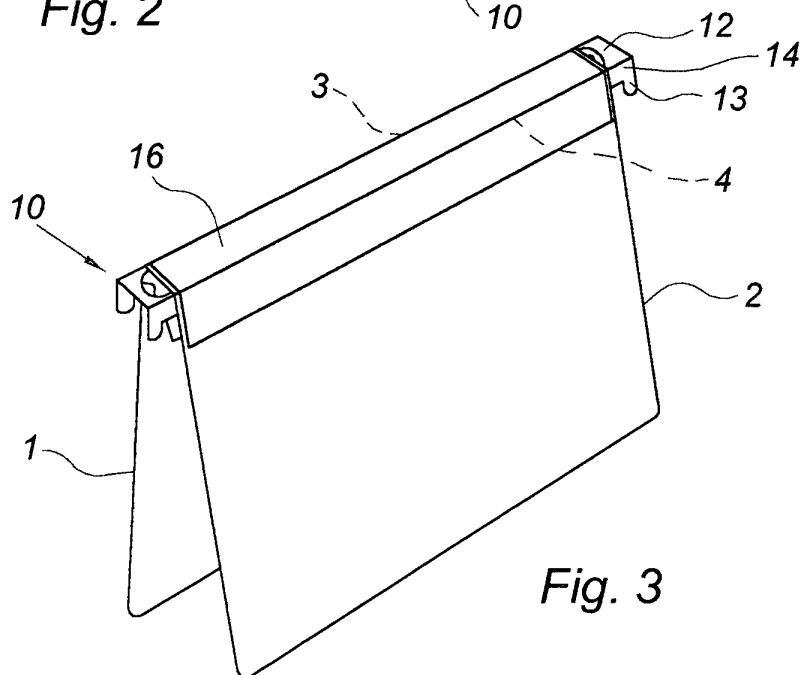
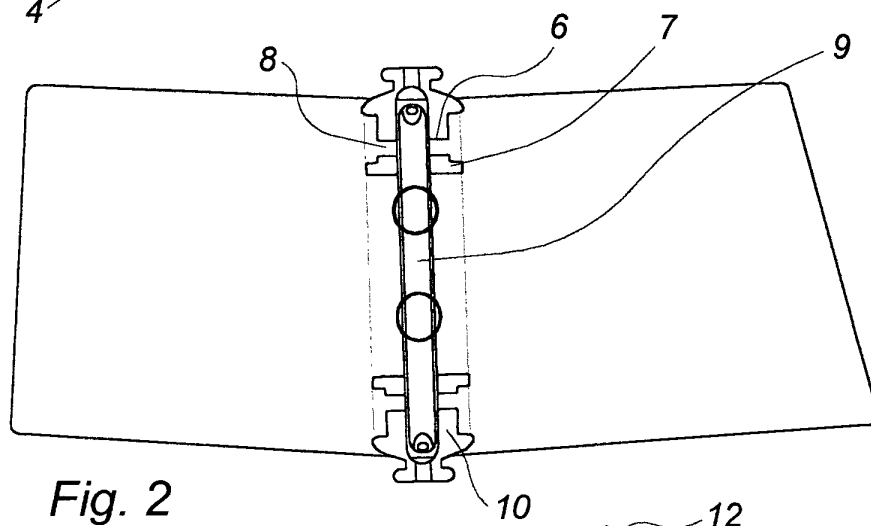
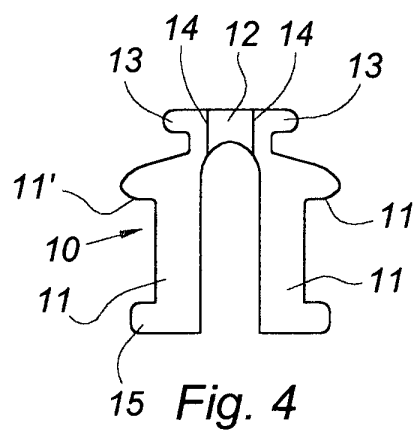
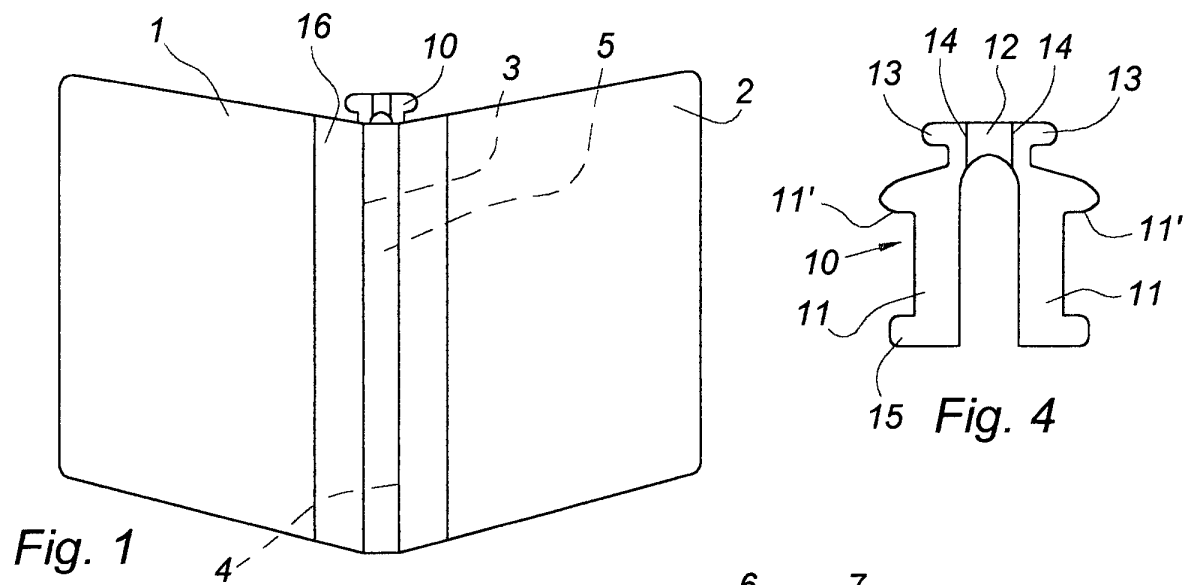
35

40

45

50

55





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 01 40 3210

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
A	CH 226 234 A (HOFSTETTER-JOTTERAND) 31 mars 1943 (1943-03-31) * page 1, ligne 36 - page 2, ligne 20; figures 1-3 *	1	B42F15/00
A	US 5 993 099 A (GREENBERG, FELDMAN) 30 novembre 1999 (1999-11-30) * colonne 2, ligne 45 - colonne 5, ligne 16; figures 1-8 *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			B42F
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
LA HAYE		22 mars 2002	Evans, A
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03 82 (P4C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 01 40 3210

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

22-03-2002

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
CH 226234	A	31-03-1943	AUCUN	
US 5993099	A	30-11-1999	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82